

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
- VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°511/PR/Cab du 22 novembre 1962, portant création du Service de Liaison et de Documentation de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N°25/PR/SLD du 18 janvier 1966, portant organisation du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;
- VU l'Arrêté N°85/PR du 30 décembre 1967, nommant le Lieutenant Issifou BOURAIMA Aide de Camp du Président de la République ;
- VU le Décret N°399/PR-SGG du 15 novembre 1967 ;
- VU les nécessités de service,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret N°399/PR-SGG du 15 novembre 1967.

Article 2 - Le Lieutenant Issifou BOURAIMA, Aide de Camp du Président de la République, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République.

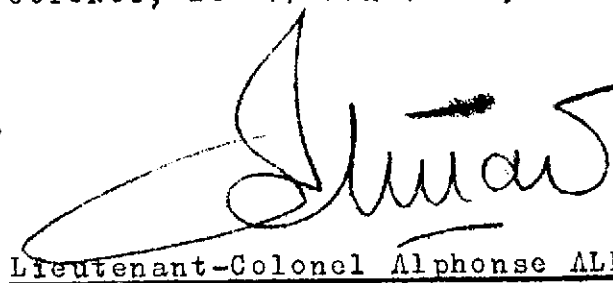
Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Janvier 1968
par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliatiions : PR 6 - CS 6 -
CMR 4 - Ministères 9 - IAA 1
EMG-FAD 4 - SGG 4 - SLD 4 -
Cab.Mil. 1 - Intéressés 2 -
Trésor 4 - DB-CF-DC 3 - JORD 1